

## Vademecum

### Sommaire

#### Thème 1 : Le dispositif de la formation en l'alternance

##### Fiche 1.1 : Le cadre légal du dispositif de la formation en alternance

- A. *L'accord de coopération-cadre relatif à la formation en alternance*
- B. *Le contrat d'alternance*
- C. *Le statut de l'apprenant*
- D. *Le plan de formation*
- E. *L'office francophone de la formation en alternance*

##### Fiche 1.2 : Les opérateurs de la formation en alternance

- A. *Les CEFA*
- B. *L'IFAPME*
- C. *Le SFPME*

##### Fiche 1.3 : Les acteurs professionnels

- A. *Les entreprises formatrices*
- B. *Les fonds de formation sectoriels*

##### Fiche 1.4 : L'OFFA

- A. *Le cadre institutionnel*
- B. *Les missions*
- C. *Le site de l'OFFA*
- D. *La plateforme commune aux opérateurs (OPLA)*
- E. *La marque ALT+*
- F. *L'outil de matching Stage +*

##### Fiche 1.5 : Les conditions d'accès à l'alternance

- A. *Conditions d'accès générales à tous les opérateurs*
- B. *Conditions d'accès pour l'apprenant étranger*

#### Thème 2 : L'agrément des entreprises formatrices

##### Fiche 2.1 : Les conditions d'agrément d'une entreprise

- A. *Définition et base légale*
- B. *Vérification des critères requis pour l'obtention de l'agrément comme entreprise formatrice*
- C. *Délivrance et validité d'un agrément comme entreprise formatrice*
- D. *Liste des entreprises et des unités d'établissement agréées*

### **Fiche 2.2 : Tuteur en entreprise formatrice**

- A. Conditions pour être tuteur désigné
- B. Conditions pour devenir tuteur agréé
- C. Situations particulières

### **Fiche 2.3 : Capacité formative**

- A. Définition et base légale
- B. Normes de capacité formative définies par les fonds sectoriels

### **Fiche 2.4 : Procédure de demande d'agrément**

- A. Procédure pour les opérateurs de formation
- B. Procédure pour les entreprises formatrices

### **Fiche 2.5 : Commission d'agrément et de médiation**

- A. Missions de la commission d'agrément et de médiation
- B. Tableau de synthèse
- C. Adresse de contact de la Commission

## **Thème 3 : Le contrat d'alternance**

### **Fiche 3.1 : Cadre général**

- A. Définition
- B. Éléments constitutifs du contrat d'alternance
- C. Modifications au contrat d'alternance
- D. Conditions d'accès au contrat d'alternance

### **Fiche 3.2 : Plan de formation et bilan de compétences**

- A. Le bilan de compétences
- B. Le plan de formation
- C. Contenu du plan de formation
- D. Niveaux de compétences
- E. Évaluations

### **Fiche 3.3 : Obligations des parties**

- A. Obligations de l'entreprise formatrice
- B. Obligations de l'apprenant en alternance
- C. Obligations de l'opérateur de formation

### **Fiche 3.4 : Horaire de formation**

- A. Règles générales
- B. Heures supplémentaires et exceptions à la norme générale
- C. Le travail de nuit
- D. Le travail du dimanche et des jours fériés

### **Fiche 3.5 : La rétribution de l'apprenant**

- A. Montants minimums de la rétribution
- B. Incidences sur les allocations familiales
- C. Frais de déplacement
- D. Documents officiels pour l'apprenant

### **Fiche 3.6 : La durée du contrat d'alternance**

- A. Contrat à durée déterminée
- B. Période d'essai
- C. Prolongation du contrat d'alternance

### **Fiche 3.7 : La suspension du contrat d'alternance**

- A. *En cas d'absence au travail*
- B. *En cas de non-respect de ses obligations par l'une des parties*
- C. *Les vacances de l'apprenant*
- D. *Autres causes de suspension*

### **Fiche 3.8 : La fin du contrat d'alternance**

- A. *Fin de plein droit*
- B. *Fin anticipée*
- C. *Rupture du contrat d'alternance de commun accord*
- D. *Modalités de rupture du contrat d'alternance*
- E. *Obligations des parties en fin de contrat*

## **Thème 4 : Contrat d'alternance et droit du travail**

### **Fiche 4.1 : Les vacances annuelles**

- A. *Principe général*
- B. *Types de vacances et règles d'application*
- C. *Fermeture annuelle de l'entreprise formatrice*

### **Fiche 4.2 : Temps de travail et repos compensatoire**

- A. *Principe général*
- B. *Temps de travail pour les apprenants*
- C. *Paiement des heures supplémentaires*
- D. *Repos compensatoire pour des heures supplémentaires prestées en l'absence d'une convention collective du travail*
- E. *Repos compensatoire pour des heures supplémentaires en fonction des règles fixées par convention collective de travail*
- F. *Exemple de repos compensatoire fixé par une convention collective du travail (CP 124 – secteur de la construction)*

### **Fiche 4.3 : Sécurité et bien-être au travail**

- A. *Cadre légal*
- B. *Accueil et accompagnement en matière de bien-être au travail*
- C. *Mesures pour garantir et promouvoir le bien-être au travail*
- D. *Surveillance de la santé*
- E. *Risques spécifiques et protection de la femme enceinte au travail*
- F. *Service externe pour la prévention et la protection au travail*

### **Fiche 4.4 : Les travaux interdits aux jeunes**

- A. *Principe général*

### **Fiche 4.5 : Les vêtements de travail**

- A. *Cadre général*
- B. *Définitions*
- C. *Obligations de l'entreprise formatrice*

### **Fiche 4.6 : Congé de maternité – congé de naissance**

- A. *Cadre légal*
- B. *Congé de maternité et repos d'accouchement*
- C. *Congé de naissance*

#### **Fiche 4.7 : Risques professionnels et responsabilité civile**

- A. Base légale
- B. Responsabilité et obligations de l'entreprise formatrice
- C. responsabilité de l'apprenant
- D. Indemnisation

#### **Fiche 4.8 : Le contrat d'étudiant pour l'apprenant**

- A. Conditions pour la conclusion d'un contrat étudiant
- B. Calcul du temps de travail sous contrat étudiant
- C. Démarches à accomplir
- D. Spécificités du contrat étudiant pour l'apprenant
- E. Autres types de contrat qu'un contrat étudiant

### **Thème 5 : Contrat d'alternance et sécurité sociale**

#### **Fiche 5.1 : Cadre général**

- A. Le statut commun d'apprenti
- B. Assujettissement à la sécurité sociale
- C. La déclaration multifonctionnelle (DfMA)
- D. La déclaration immédiate à l'emploi (DIMONA)
- E. Démarches à accomplir

#### **Fiche 5.2 : Les accidents de travail**

- A. Cadre général
- B. Définition
- C. Déclaration d'un accident de travail : démarches pour l'apprenant et l'entreprise formatrice
- D. Indemnisations

#### **Fiche 5.3 : Les maladies professionnelles**

- A. Cadre légal
- B. Procédure
- C. Indemnisations

#### **Fiche 5.4 : Le chômage temporaire**

- A. Cadre général
- B. Allocations de chômage temporaire
- C. Conditions/obligations et formalités

#### **Fiche 5.5 : Les allocations d'insertion**

- A. Cadre général
- B. Conditions d'admission aux allocations d'insertion
- C. Procédure/formalités pour percevoir des allocations d'insertion
- D. Montant des allocations d'insertion

#### **Fiche 5.6 : Soins de santé et indemnités d'incapacité**

- A. Cadre général
- B. Droit aux soins de santé
- C. Indemnités en cas d'incapacité de travail ou de congé de maternité ou de congé de naissance
- D. Dispense de stage d'attente après une formation en alternance

### **Fiche 5.7 : Allocations familiales**

- A. *Cadre général*
- B. *Allocations familiales en région wallonne pour les apprenants à partir de 18 ans*
- C. *Allocations familiales en région bruxelloise pour les apprenants à partir de 18 ans*
- D. *Suspension/fin du contrat d'alternance*
- E. *Fin de la formation en alternance pour les apprenants à partir de 18 ans*

## **Thème 6 : Les incitants financiers**

### **Fiche 6.1 : Les incitants financiers en région wallonne**

- A. *Types d'incitants/prime*
- B. *Procédures de demande des incitants*
- C. *Traitement des demandes d'incitants*
- D. *Exonération fiscale pour certaines primes*

### **Fiche 6.2 : Les incitants financiers en région bruxelloise**

- A. *Types d'incitants/prime*
- B. *Procédures de demande des incitants*
- C. *Cumul des incitants financiers bruxellois avec d'autres avantages financiers*

## **Thème 7 : La mobilité des apprenants**

### **Fiche 7.1 : La mobilité interrégionale avec la région flamande**

- A. *Convention de partenariat*
- B. *Règles d'application*
- C. *Accès aux incitants financiers*

*PS : Afin de garantir la lisibilité des textes, il a été décidé de considérer les mots masculins comme étant de genre neutre. Il va de soi que ces mots désignent aussi bien les femmes que les hommes.*